

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Question écrite

No 3171.

Attention radars !!!

Selon les nouvelles mesures de Via Sicura entrées en vigueur au 1er janvier 2013, il est interdit d'annoncer publiquement notamment à la radio ou sur le web la présence de radars sur les routes suisses.

Depuis de nombreux mois, il est quotidien d'entendre sur les ondes radios françaises, les infos routes, dans lesquelles il est annoncé publiquement et quotidiennement les radars mobiles et contrôles routiers sur territoire suisse (police et douanier).

De plus, lors de contrôles de polices ou douaniers, cette pratique permet aisément aux contrevenants d'emprunter d'autres itinéraires, voir favoriser la criminalité ou trafics de stupéfiants.

A contrario, aucune radio suisse ne diffuse les informations relatives aux contrôles de vitesse ou de la circulation en France voisine.

Même si la pratique est autorisée dans l'hexagone, il est surprenant que la Confédération Suisse ne puisse pas faire respecter la législation, sachant que des accords entre les deux pays existent.

En particulier, Le comité mixte franco-suisse de l'Accord de Paris de 2009 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière, en vigueur depuis le 1er juillet 2009

Le Gouvernement peut-il répondre à la question suivante :

- **Le Gouvernement peut-il mandater la Confédération via le comité mixte de l'Accord de Paris, ou autre organisme, afin d'aborder cette problématique et mettre fin à cette pratique illégale en Suisse ?**

Delémont, le 2 avril 2019

Jacques-André Aubry

J. Suter, J. Chapelle, J. Besson, J. Chappuis, J. Durr, J. Föllmi, J. Gysin, J. Hilt, J. Kappeler, J. Lüscher, J. Mäder, J. Nussli, J. Rime, J. Schaub, J. Schenker, J. Steiner, J. Tschopp, J. Vollen, J. Zbinden

2800 Delémont - 032 80 20 20 - info@pdc.jura.ch - www.pdc.jura.ch

